

Résolution de MM. Pascal Holenweg, Daniel Künzi et Guy Valance: «Suisse, terre d'asile».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mai 1999)

RÉSOLUTION

Considérant:

- le passé de Genève comme cité du refuge;
- le présent de Genève comme «capitale des droits de l'homme»;
- l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme («Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays»);
- la prise de position courageuse et explicite du Conseil d'Etat et de son président, notamment lors de la manifestation populaire du 4 mai dernier;
- le contenu inacceptable de la législation d'exception proposée au peuple suisse le 13 juin prochain,

le Conseil municipal de la Ville de Genève:

- affirme son attachement au droit d'asile et sa volonté de le défendre;
- affirme son attachement au devoir d'accueil et sa volonté de le faire respecter;
- appelle en conséquence les citoyennes et citoyens de Genève à refuser le 13 juin prochain l'arrêté fédéral urgent et la révision de la loi sur l'asile proposés par le Conseil fédéral.